



Chers Parents,

Monsieur RICARD, Directeur, les Enseignants et le Personnel vous souhaitent la bienvenue dans notre communauté éducative.

Nous continuons le suivi des projets de 6° en 5°, le développement informatique de l'Établissement avec l'accès aux livres numériques, l'utilisation de tablettes, les fenêtres de communications avec les parents. Chaque classe est équipée d'un tableau interactif Speechi.

Les parcours culturels (théâtres, musique, danse, acrogym) et les parcours linguistiques (anglais, espagnol) étoffent les différents niveaux de scolarité du primaire à la troisième.

Les thématiques de classe se développent maintenant en 6° et en 5°

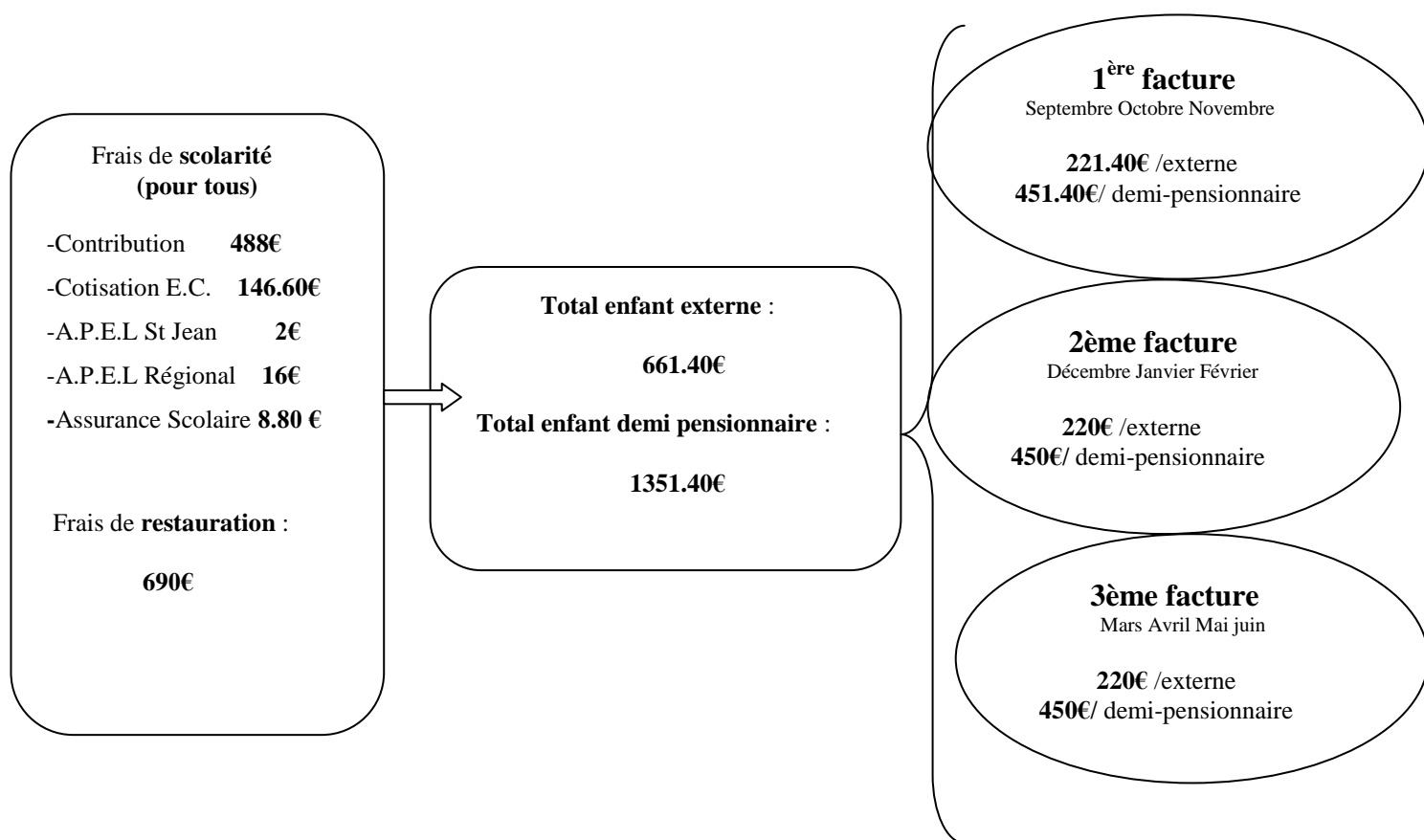
Les parcours du soir (16h45 - 17h45) proposeront aux élèves de 6° des aides aux devoirs ainsi que de l'approfondissement avec un travail sur l'éloquence orale en classe de 3°

Nous espérons que le contenu de ce dossier vous donnera les informations nécessaires à la connaissance de notre école, en vue de nous confier l'éducation de votre enfant, en collaboration avec vous-mêmes.

J.L. RICARD

Collège La Salle St Jean
scolaire 2019-2020
Perpignan

Frais de scolarité annuels



FACULTATIF	Etude du soir	200€/an
	Etude du soir occasionnelle	40€ (par carnet de 10 tickets) ou 5 € à l'unité
	Repas occasionnels	65€ (par carnet de 10 tickets) ou 7.5 € à l'unité

Réduction dans l'E.C Départementale : 33% sur les contributions pour 3 enfants, 50% pour 4 et 66% pour 5.

Paiement par prélèvement en 3 ou 9 fois.

LES ARRHES

Les arrhes (80 euros) seront rendues à la fin de la scolarité de l'enfant à St Jean. **Si l'élève quitte l'établissement en cours d'année, les arrhes restent à l'école (sauf en cas de mutation des parents).**

M. Mme

Responsable de (s) l'enfant (s).....

Verse la somme deen espèce ou chèque à l'ordre de l'OGEC ST Jean

Perpignan, le

signature :

Autorisation du droit à l'image

Je soussigné(e) M ou MmeResponsable légal)

Autorise par la présente : L'Etablissement ou le Professionnel désigné par l'Etablissement à photographier ou filmer ou interviewer dans le cadre exclusif des activités pédagogiques et éducatives :

L'enfant

Né(e) le à

et à reproduire, diffuser et publier ces photographies (films, enregistrements, interviews...) dans un cadre pédagogique sur les supports suivants :

- Les journaux de l'institution.
- Presse (revues du réseau Lasallien)
- Site internet, intranet.
- Supports nécessaires pour faire connaître l'établissement (Exemples : Plaquette, Affiches, Photos de classe ...)
- Audio-Vidéo, Télévision
- Support numérique à destination des familles des élèves.
- Grand écran (Voyages, Sorties, Kermesses, manifestations : sportives, scolaires, culturelles, religieuses et pédagogiques)

Je suis informé(e) que cette prestation et cette déclaration ne pourront donner lieu à aucune rémunération.

Cette autorisation est donnée pour une durée de (15) années à compter de la signature de la présente.

Fait à.....

Le.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Responsable légal de l'enfant

L'enfant

COLLEGE D'ENSEIGNEMENT GENERAL

Externat – Demi-pension

🔔 Accueil dès 7h30

📖 Etude possible jusqu'à 17h45 ou 18h15

DANS TOUT LE COLLEGE, 1^{ère} langue vivante obligatoire : **ANGLAIS**.

En 6^e : un thème différent pour chaque classe et une classe bi langue **anglais/ espagnol jusqu'à la 3^e**.

✓ En 5^e : des E.P.I. (Enseignement Pratique interdisciplinaire) , initiation au **LATIN** et **2^{ème} Langue vivante Espagnol**

✓ En 4^e : Option facultative : **LATIN qui continue en 3^e (formation pour 2 années)**. Possibilités de classes à horaires aménagés (4^e et 3^e)

✓ Sur l'ensemble du Collège, un Accompagnement pour les enfants à besoins particuliers est mis en place.

Horaires des cours :

Lundi- Mardi- Jeudi- Vendredi de 8h à 11h50 et de 13h35 à 16h30

Et le Mercredi de 8h à 11h50 (4^e et 3^e uniquement)

CONTRAT DE VIE AU COLLEGE

Je soussigné(e),, qui vais entrer en classe de

..... au Collège St Jean à Perpignan,

en Septembre 201..

à la date suivante ____ / ____ / _____

déclare avoir lu et bien pris note du contenu du « REGLEMENT INTERIEUR A L'USAGE DES ELEVES DU COLLEGE » qui est inclus dans mon dossier d'inscription. Je m'engage à respecter ce contrat et dans le cas contraire, sais que je m'expose aux sanctions prévues pour chaque manquement.

Je m'engage également à respecter mes affaires scolaires ainsi que celles des autres élèves.

Je m'engage aussi à respecter les autres sur la cour de récréation, en particulier entre 12h et 13h30.

Fait à, le 20.....

☞ Signatures obligatoires :

DU PERE :

DE LA MERE :

DE L'ELEVE :

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

1	Dossier d'Inscription dûment complété et signé au verso par <u>les deux parents</u>
2	Copie des vaccinations et rappels obligatoires (copie du carnet de vaccinations- vérifier que le nom de l'enfant est bien noté sur la copie)
3	Copie intégrale du livret de famille
4	2 photos d'identité
5	Pour les élèves entrant en 6ème, l'avis de passage en 6ème (inutile pour les redoublants)
6	La copie des 3 bulletins trimestriels de l'année en cours et des 3 de l'année précédente. Faire parvenir obligatoirement en fin d'année, le bulletin du 3ème trimestre mentionnant l'avis de passage.
7	Un certificat de radiation (exeat) est demandé pour les redoublants de 6ème, les élèves entrant en 5e, 4e et 3e: A demander à l'établissement actuel en fin d'année scolaire. (Les élèves venant de CM2 n'ont pas à fournir de certificat de radiation).
8	Engagement à respecter le règlement signé par la famille et l'élève
9	<u>Pour les parents divorcés</u> : fournir la partie du jugement de divorce précisant à qui sont confiées la garde et la responsabilité de l'enfant
10	50 € de frais de dossier (non remboursables) 80 € d'arrhes (non remboursables après le 31 Mai) ✍ Etablir le chèque à l'ordre de l' " Ogec St Jean "
11	Un certificat de Baptême ou photocopie du livret de famille catholique
12	Pour le Mandat de Prélèvement SEPA joindre obligatoirement un RIB

Le dossier est à nous retourner sous **HUITAINE** afin de confirmer votre demande d'inscription.

Le certificat de radiation ainsi que le dernier bulletin mentionnant l'avis de passage devront obligatoirement nous parvenir en fin d'année scolaire (juin) pour que l'inscription soit définitivement enregistrée.

➤ Sur tout courrier, merci de préciser : Nom- prénom et classe demandée.

Signature : Du Père

De la Mère

CONTRAT DE SCOLARISATION

ENTRE :

L'établissement scolaire LA SALLE SAINT- JEAN sous contrat d'association

D'une part

ET

Monsieur et Madame
Demeurant à.....
Représentant(s) légal (aux) de l'enfant
Désignés ci-dessous «les parents»

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} - Objet

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'élève sera scolarisé par les parents au sein de l'établissement scolaire LA SALLE SAINT- JEAN, ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2 - Obligations de l'établissement

L'établissement scolaire LA SALLE SAINT- JEAN s'engage à scolariser l'élève en classe de pour l'année scolaire 201..-202..

L'établissement s'engage par ailleurs à assurer une prestation de restauration selon les choix définis par les parents sur la fiche d'inscription.

Article 3 - Obligations des parents

Les parents s'engagent à inscrire leur enfant en classe de..... au sein de l'établissement scolaire LA SALLE SAINT- JEAN pour l'année scolaire 201..-202.. après accord de passage par les autorités compétentes.

Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du projet éducatif, du règlement intérieur et du règlement financier de l'établissement, y adhérer et mettre tout en œuvre afin de les respecter.

Les parents reconnaissent expressément avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'établissement scolaire LA SALLE SAINT- JEAN et s'engagent à en assurer la charge

financière dans les conditions du règlement financier(*) annexé au présent contrat. NB : (*) Le règlement financier comporte les tarifs de l'année scolaire en cours. Ceux-ci seront réactualisés l'année suivante.

Les parents s'engagent également à ne pas entraver l'action éducative et pédagogique de l'établissement, à ne pas dénigrer l'établissement et la communauté éducative, à ne pas user de la violence sous quelque forme que ce soit.

Toute réunion éducative, organisée dans l'établissement, se déroule en présence de membres de la communauté éducative et d'intervenants extérieurs invités par le Chef d'Etablissement.

Article 4- Utilisation d'internet et des réseaux sociaux

L'utilisation d'internet et des réseaux sociaux, faite à l'initiative de l'enfant mineur, relève de la responsabilité des parents. Si cette utilisation entraîne des débordements à l'intérieur et aux abords de l'établissement, ou lors de déplacements scolaires, ces débordements pourront être sanctionnés par le règlement.

Article 5 - Coût de la scolarisation

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments : la contribution familiale, les prestations para et périscolaires (1^{er} secours, expression corporelle, danse, tennis, cinéma, maison de l'Europe, sorties scolaires, fournitures scolaires ...Activités culturelles et sportives) et l'adhésion volontaire à l'association APEL, dont le détail et les modalités de paiement figurent dans le règlement financier.

Les tarifs sont réactualisés tous les ans, en fin d'année scolaire pour la rentrée suivante.

Cantine : En cas d'absence, aucun repas ne sera déduit sauf pour maladie (15 jours consécutifs minimum avec certificat médical) Veuillez signaler tout changement 1 mois à l'avance.

Les dispositions de réduction pour les familles nombreuses **ne s'appliquent pas** aux enfants des familles recomposées.

Article 6 - Assurances

L'établissement souscrit un contrat groupe « individuelle accident » (dépliant disponible à l'accueil) qui couvre l'ensemble scolaire et les élèves pour leurs activités scolaires et extra scolaires du 1^{er} septembre au 31 août de l'année scolaire. Elle est **obligatoire** pour toute sortie scolaire et voyage. Vous n'avez donc pas besoin de faire de souscription à l'extérieur. Toutefois, la responsabilité civile demeure de votre ressort.

Article 7 - Dégradation du matériel

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation au(x) parent(s) sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

7-1 Dégradation et perte de vêtements

L'établissement **ne pourra être tenu responsable** en cas de perte, vol ou dégradation de vêtements

Article 8 - Durée et résiliation du contrat

Le présent contrat est conclu pour l'année scolaire.

Les parties disposent d'un délai de rétractation sans préjudice de ses termes de huit jours suivant la signature du présent contrat. Au-delà, il recevra pleinement application et produira tous ses effets.

8-1 Résiliation en cours d'année scolaire

Sauf sanction disciplinaire, le présent contrat ne peut être résilié par l'établissement en cours d'année scolaire.

En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire sans cause réelle et sérieuse reconnue par l'établissement, les parents restent redevables envers l'établissement d'une indemnité de résiliation.

En effet, une année scolaire se prépare longtemps à l'avance et suppose notamment pour l'élaboration et la mise en œuvre du projet éducatif l'engagement de dépenses et d'investissements financiers, matériels et humains.

Les frais de dossier, ainsi que le coût annuel de la scolarisation au prorata temporis pour la période écoulée, restent dus dans tous les cas.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont :

- Déménagement hors communauté d'agglomérations,
- Changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement,
- Changement dans la situation de famille (séparation, décès, maladie grave de l'élève...)
- Tout autre motif légitime accepté expressément par le Chef d'établissement

8-2 Résiliation au terme d'une année scolaire

Les parents informent l'établissement de la non réinscription de leur enfant durant le second trimestre scolaire à l'occasion de la demande qui est faite à tous les parents d'élèves, et **au plus tard le 31 mai**.

La résiliation du contrat après ce terme entraînera le non remboursement par l'établissement de l'acompte versé.

L'établissement se réserve le droit, à tout moment, de décider de **ne pas réinscrire un élève pour les motifs d'indiscipline, d'impayés, de désaccord avec la famille sur l'orientation de l'élève**.

Article 9 - Droit d'accès aux informations recueillies

Les informations recueillies ici sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement Catholique auxquels est lié l'établissement.

Sauf opposition des parents, les noms, prénoms et adresses de l'élève et de ses responsables légaux sont transmis à l'association de parents d'élèves « APEL » de l'établissement (partenaire reconnu par l'Enseignement catholique), après règlement de la cotisation.

Sauf opposition des parents, une photo d'identité numérisée sera conservée par l'établissement pour l'année en cours ; elle ne sera jamais communiquée à des tiers sans accord préalable des parents.

Sauf opposition des parents, l'établissement est autorisé à filmer et photographier l'enfant, à reproduire, diffuser et publier son image dans les journaux de l'école, site Internet, intranet et supports nécessaires pour faire connaître l'établissement, et ce, dans le cadre exclusif des activités pédagogiques et éducatives.

Conformément à la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne justifiant de son identité peut, en s'adressant au chef d'établissement, demander communication et rectification des informations la concernant.

Article 10 - ULIS école

Cette classe est destinée aux enfants présentant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA).

L'ULIS TSLA n'a pas vocation à accueillir des élèves

- Ayant des difficultés liées exclusivement à des troubles du comportement
- Qui peuvent tirer profit d'une scolarisation dans leur école de référence grâce aux dispositifs envisagés ci-dessus (PPS, PAI...)
- Pour lesquels aucun moment d'intégration en classe ordinaire ne serait, ni envisageable, ni profitable.

Pour accéder à l'ULIS TSLA :

- Une pré-inscription se fait auprès du Chef d'Etablissement de l'école.
- L'admission de l'élève est réparée en amont par l'enseignant référent, en lien avec la famille, en transmettant le projet personnalisé de scolarisation (PPS) fait par l'équipe de suivi de l'école d'origine pour l'élève en situation de handicap au Chef d'Etablissement de l'ULIS d'accueil.
- La famille doit recevoir la notification de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) après avis de l'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation de la M.D.P.H.
- Le Chef d'Etablissement procède à l'inscription des élèves après notification de la décision de la CDAPH.

Cette classe est ouverte, **en priorité, aux élèves issus des écoles catholiques privées du Diocèse.**

L'inscription à l'ULIS école ne conduit pas automatiquement à une poursuite de la scolarité au sein du Collège La Salle St Jean.

La décision d'orientation, au cycle III, se fera lors de la réunion de l'équipe éducative et tiendra compte de l'avis émis par la MDPH

Article 11 - Maternelle propreté

Conditions médicales pour une scolarisation en Maternelle :

- L'enfant doit avoir acquis une propreté corporelle suffisante et régulière, en particulier diurne.
- L'enfant ne peut pas porter de couches, il ne sera pas scolarisé tant que cette propreté ne sera pas acquise.

Article 12 - Arbitrage

Pour toute divergence d'interprétation du présent contrat, les parties conviennent de recourir à la médiation de l'autorité de tutelle canonique de l'établissement.

A Perpignan, le

Signature du chef de l'établissement
Précédée de la mention « Lu et Approuvé »

Signature des parents
Précédée de la mention « Lu et Approuvé »

Du Père

De la Mère

ELEVE

NOM :

Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Nationalité :

INSCRIPTION

M. ou Mme père mère
(nom, prénom)

de l'enfant
(nom, prénom)

demande son inscription en classe de

Régime : externe
 $\frac{1}{2}$ pensionnaire

Adresse :

Téléphone fixe : Liste rouge : OUI NON

Téléphone portable mère : Téléphone portable père :

E.Mail :

Situation des parents : Mariés Séparés Divorcés Remariés Célibataires
Veuf (ve) Pacsés Concubinage

Responsable Légal :

Nom du payeur si différent :

Observations en cas de problèmes juridiques : (joindre l'ordonnance du juge)

.....
.....

Etablissement précédent :

Classe :

Redoublement : OUI NON Si oui, quelle classe ?

Sports/ Loisirs :

Difficultés scolaires :

Difficultés psychologiques :

Suivi par (donner le nom du médecin, pédopsychiatre, psychologue, orthophoniste...) :

.....
.....

SANTE DE L'ELEVE

PAI

Oui Non

Allergies alimentaires Trouble du langage Médical (asthme, diabète....)

Allergies à certains médicaments :

Traitements suivis :

Handicap :

Maladie :

Nom, adresse et téléphone du médecin qui suit votre enfant :

.....

.....

VIE RELIGIEUSE

Baptisé : OUI NON Date :

1^{ère} Communion : OUI NON Date :

Paroisse actuelle :

Un cours de catéchèse, culture religieuse est assuré en 6^{ème}
(Joindre un certificat de Baptême)

PARENTS

PERE

NOM :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Profession :

Nom, adresse et téléphone du travail :

.....

.....

MERE

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FAMILLE

Nombre d'enfants dans la famille :

<u>Nom prénom des Frères et Sœurs</u>	<u>Date de naissance</u>	<u>Etablissement fréquenté</u>

AUTORISATIONS

Vous serez automatiquement abonné à une revue Lassalienne en classe de CP et 6^{ème}.

Merci de nous informer si vous souhaitez poursuivre cet abonnement sur les années suivantes de sa scolarité en école et en collège. Oui Non

M. ou Mme autorise l'établissement à prendre, en cas d'urgence, toutes décisions relatives aux soins médicaux, s'ils sont déclarés nécessaires par un médecin.

J'autorise l'établissement à communiquer aux associations de l'enseignement catholique (APEL)

*mon adresse personnelle oui non

*mon numéro de téléphone oui non

Je m'engage à signaler rapidement tout changement de numéro de téléphone ou d'adresse.

Fait à, le

Signatures

Père :

Mère :

Tuteur :